

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU 25 NOVEMBRE 2016**

**CM2016/11/15 : APPROBATION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT  
ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'ASSOCIATION AIRPARIF**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 17 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

**ETAIENT PRESENTS :** Manuel Aeschlimann (jusqu'à 11h29), Sylvie Altman (jusqu'à 11h25 puis pouvoir donné à Michel Leprêtre), Marie-Hélène Amiable, Éric Azière, Marinette Bache, Denis Badré (jusqu'à 12h57), Dominique Bailly, Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton (jusqu'à 12h30), Françoise Baud (jusqu'à 10h30 puis pouvoir donné à Didier Guillaume), Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin, David Belliard, Zacharia Ben Amar, Jacques-Alain Benisti (jusqu'à 12h57), Jean-Didier Berger, Sylvain Berrios (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Gilles Carrez), Jean-Didier Berthault, Patrice Bessac (jusqu'à 12h31), Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj (jusqu'à 11h00 puis pouvoir donné à Danièle Prémel), Alain-Bernard Boulanger (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Jean-Paul Bolufer), Geoffroy Boulard, Céline Boulay-Esperonnier, Michel Bourgain, Patrick Braouezec (jusqu'à 11h00 puis pouvoir donné à Patrice Bessac), Daniel Breuiller, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros, Ian Brossat (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Raphaëlle Primet), Colombe Brossel (jusqu'à 12h56), Frédérique Calandra (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Colombe Brossel), Patrice Calméjane (jusqu'à 12h57), Christian Cambon (jusqu'à 11h17 puis pouvoir donné à Manuel Aeschlimann), Gilles Carrez (jusqu'à 12h57), Laurent Cathala (jusqu'à 12h10), Eric Cesari, Régis Charbonnier, Jacques Chaussat (jusqu'à 12h57), Hervé Chevreau (jusqu'à 10h33 puis pouvoir donné à Dominique Bailly), Yves Contassot, Gérard Cosme (jusqu'à 10h54), Jérôme Coumet (jusqu'à 11h22 puis pouvoir donné à Julien Bargeton), Daniel-Georges Courtois (jusqu'à 10h59), François Dagnaud (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Jean-Bernard Bros), Philippe Dallier, Stéphanie Daumin (jusqu'à 12h19), Thierry Debarry, Claire de Clermont-Tonnerre, Jean-Baptiste de Froment, Marie-Pierre de la Gontrie, Grégoire de la Roncière (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Jean-Jacques Guillet), William Delannoy, Richard Dell'Agnola, Patrick Donath (jusqu'à 12h20), Corentin Duprey, Christian Dupuy (jusqu'à 12h57), Nathalie Fanfant, Jean-Paul Faure-Soulet, Yvan Femel (jusqu'à 11h43 puis pouvoir donné à Yves Révillon), Rémi Feraud, Léa Filoche, Vincent Franchi, Jean-Christophe Fromantin (jusqu'à 11h08), Bernard Gauducheau, Jacques Gautier (jusqu'à 12h10 puis pouvoir donné à Jean-Baptiste de

Froment), Sylvie Gerinte (jusqu'à 12h39), Hervé Gicquel, Christophe Girard, Nicole Goueta, Emmanuel Grégoire, Didier Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Daniel Guiraud, Antoine Guiseppone (jusqu'à 11h45 puis pouvoir donné à Vincent Franchi), Marie-Laure Harel (jusqu'à 11h49 puis pouvoir donné à Thierry Hodent), Eric Helard, Michel Herbillon (jusqu'à 12h18 puis pouvoir donné à Hervé Gicquel), Anne Hidalgo, Thierry Hodent, Ivan Itzkovitch, Christine Janodet, Patrick Jarry, Halima Jemni, Bruno Julliard, Carinne Juste, Jean-Claude Kennedy, Marie Kennedy (jusqu'à 11h08 puis pouvoir donné à Jean-Charles Negre), Bertrand Kern, Olivier Klein, Nathalie Kosciusko-Morizet (jusqu'à 9h58 puis pouvoir donné à Alexandre Vesperini), Jean-Christophe Lagarde (jusqu'à 11h20 puis pouvoir donné à André Santini), Christine Lavarde, Jean-Yves Le Bouillonnet, François Le Clec'h, Patrice Leclerc, Catherine Lecuyer (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Céline Boulay-Esperonnier), Eric Lejoindre (jusqu'à 10h47 puis pouvoir donné à Catherine Baratti-Elbaz), Marie-Christine Lemardeley (jusqu'à 11h44 puis pouvoir donné à Marinette Bache), Xavier Lemoine, Michel Leprêtre, Marie-Pierre Limoge, Séverine Maroun (jusqu'à 12h57), Hervé Marseille (jusqu'à 10h47 puis pouvoir donné à Eric Azière), Brigitte Marsigny (jusqu'à 12h13 puis pouvoir donné à Patrice Calmégane), Jacques JP Martin, Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Virginie Michel-Paulsen, Jean-Louis Missika (jusqu'à 10h32 puis pouvoir donné à Mao Peninou), Georges Mothron (jusqu'à 12h07), Gauthier Mougine (jusqu'à 12h57), Rémi Muzeau, Christophe Najdovski (jusqu'à 12h22), Jean-Charles Negre, Frédéric Nicolas, Pascal Noury, Patrick Ollier, Mao Peninou, Carine Petit, Gilles Poux, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Yves Révillon, Laurent Rivoire (jusqu'à 12h34), André Santini (jusqu'à 12h30), Eric Schlegel, Jean-Pierre Schosteck, Marie-Christine Segui, Jean-Yves Senant, Georges Siffredi, Sylvie Simon-Deck, Jean-Pierre Spilbauer (jusqu'à 10h55 puis pouvoir donné à Jacques-Alain Benisti), Anne Tachene (jusqu'à 12h41), Azzédine Taïbi (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Jean-François Voguet), Sylvine Thomassin (jusqu'à 12h10 puis pouvoir donné à Dominique Versini), Yves Thoreau, Patricia Tordjman (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Jean-Claude Kennedy), Ludovic Toro, Martine Valleton, Corinne Valls, Sophie Vally, François Vauglin, Pauline Véron (jusqu'à 10h32 puis pouvoir donné à Jean-Yves Le Bouillonnet), Dominique Versini, Alexandre Vesperini, Jean-François Voguet

**ETAIENT REPRESENTES :** Dominique Adenot (pouvoir donné à Marie Kennedy), François Asensi (pouvoir donné à Gilles Poux), Pierre-Christophe Baguet (pouvoir donné à Gauthier Mougine), Christiane Barody-Weiss (pouvoir donné à Christine Lavarde), Jacques Baudrier (pouvoir donné à Sophie Vally), Jacqueline Belhomme (pouvoir donné à Marie-Hélène Amiable), Philippe Bouyssou (pouvoir donné à Stéphanie Daumin), Jean-Jacques Bridey (pouvoir donné à Sylvie Simon-Deck), Vincent Capo-Canellas (pouvoir donné à Laurent Rivoire), Luc Carvounas (pouvoir donné à Zacharia Ben Amar), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir donné à Jean-Paul Faure-Soulet), Stéphane de Paoli (pouvoir donné à Jean-Christophe Lagarde), Marielle de Sarnez (pouvoir donné à Denis Badré), Tony Di Martino (pouvoir donné à Olivier Klein), Patrick Douet (pouvoir donné à Patrice Leclerc), Michel Fourcade (pouvoir donné à Corentin Duprey), Jean-Michel Genestier (pouvoir donné à Eric Schlegel), Philippe Goujon (pouvoir donné à Claire de Clermont-Tonnerre), Frédéric

Hocquard (pouvoir donné à Léa Filoche), Philippe Juvin (pouvoir donné à Eric Cesari), Laurent Lafon (pouvoir donné à Marie-Pierre Limoge), Jean-François Lamour (pouvoir donné à Daniel-Georges Courtois), Philippe Laurent (pouvoir donné à Bernard Gauducheau), Françoise Lecoufle (pouvoir donné à Valérie Mayer-Blimont), Jacques Maheas (pouvoir donné à Daniel Guiraud), Pierre-Yves Martin (pouvoir donné à Ludovic Toro), Jean-Loup Metton (pouvoir donné à Hervé Marseille), Didier Paillard (pouvoir donné à Patrick Braouezec), Gilles Savry (pouvoir donné à Georges Mothron), Michel Teulet (pouvoir donné à Xavier Lemoine), Jean-Marie Vilain (pouvoir donné à Anne Tachene)

**ETAIENT ABSENTS :** Patrick Balkany, Jean-Pierre Barnaud, Eric Berdoati, Julie Boillot, Raymond Charresson, Christian Demuynck, Oliver Dosne, Didier Dousset, Carole Draï, Afaf Gabelotaud, Stéphane Gatignon, Jean-Jacques Giannesini, Claude Goasguen, Eric Grillon, François Haab, Sakina Hamid, Vincent Jeanbrun, Franck Le Bohellec, Fadila Mehal, Eric Melhorn, Thierry Meignen, Joëlle Morel, Jean-Marc Nicolle, Anne-Constance Onghena, Philippe Pemezec, Robin Reda, Anne Souyris, Dominique Stoppa-Lyonnet, Georges Urlacher, Laurent Vastel, Alain Vedere

Par délibération du 24 juin 2016, la Métropole du Grand Paris a décidé d'adhérer à l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France, désignée AIRPARIF.

Créée en 1979 par le Ministère chargé de l'Environnement, AIRPARIF est chargée :

- de mettre en œuvre tous moyens d'observation, de prévision ou de description permettant la caractérisation objective de l'état de la qualité de l'air en Ile-de-France ;
- de réaliser des études et des bilans relatifs à cette qualité de l'air ;
- de diffuser toutes informations conséquentes.

Au regard des compétences de la Métropole du Grand Paris en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, une convention pluriannuelle de partenariat est proposée avec l'association Airparif, sur une durée de 3 ans.

Elle doit permettre de définir les modalités de soutien financier de la métropole aux activités menées par AIRPARIF dans les domaines suivants :

- la mise en œuvre de tous les moyens d'observation, de prévision ou de description permettant la caractérisation objective de l'état de la qualité de l'air en Ile-de-France ;
- l'appui et l'accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de plans d'actions ;
- la réalisation d'études et de bilans relatifs à la qualité de l'air ;
- la diffusion des informations liées aux compétences d'AIRPARIF.

Chaque année, un programme d'action spécifique à la Métropole est adopté par le Conseil Métropolitain, puis le Conseil d'administration d'AIRPARIF, et sera formalisé par un avenant à la convention pluriannuelle.

Pour l'année 2016, le programme de travail serait consacré à la réalisation d'une campagne de suivi de la qualité de l'air, suite à la piétonisation des voies sur berge rive droite à Paris. Il permettra d'alimenter l'observatoire métropolitain mis en place par la Métropole du Grand Paris, dans le cadre du groupe de travail « Mobilités durables ».

Cet observatoire doit permettre d'évaluer de manière précise et objective, l'impact de la piétonisation des voies sur berges à Paris, et de créer un espace de dialogue avec les acteurs concernés.

Dans ce cadre, AIRPARIF propose de compléter le dispositif de suivi de la qualité de l'air mis en place suite à la piétonisation des voies sur berges rive droite, sur une période de un an. Il s'agit de financer la mise en place de 25 points de mesure complémentaires en bordure des axes de petite couronne potentiellement impactés par des modifications de trafic, en entrée ou sortie de Paris. Le dispositif de mesure portera principalement sur les dioxydes d'azote (NO<sub>2</sub>), et pour certains sur le benzène. Deux campagnes de mesures sont prévues pour évaluer les niveaux de pollution (période hivernale et estivale).

La participation financière de la Métropole du Grand Paris, s'élève à 49 500 euros, pour l'année 2016.

Pour l'année 2017 et l'année suivante, bien que le programme et son financement sera défini par voie d'avenant, les axes de travail envisagés sont les suivants ;

- l'évaluation et le suivi de l'impact des programmes de la Métropole (« métropole roule propre ! », fond air-bois »..),
- l'accompagnement de la Métropole et des territoires pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie,
- la participation d'Airparif à la mise en place de l'Observatoire des villes-monde qui lutte contre la pollution atmosphérique,
- le renforcement du dispositif de surveillance de la qualité de l'air sur le territoire métropolitain,
- l'intégration de la qualité de l'air dans les politiques d'urbanisme.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer pour :

- approuver la convention pluriannuelle de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et AIRPARIF.

- approuver le programme d'action 2016 consacré à la réalisation d'une campagne de suivi de la qualité de l'air, suite à la piétonisation des voies sur berge rive droite à Paris, qui permettra d'alimenter l'observatoire métropolitain.
- autoriser le Président, et à défaut le Vice-président délégué, à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de ce partenariat avec Airparif.
- inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 du budget 2016 de la Métropole.

## **LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-11 ;

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

**Vu** la délibération CM2016/06/08 du vendredi 24 juin 2016 portant adhésion de la Métropole du Grand Paris à AIRPARIF ;

**Vu** le vœu exprimé par le Conseil Métropolitain du 24 juin 2016 relatif à la fermeture des voies sur berges à Paris ;

**Vu** l'avis exprimé par la Métropole du grand Paris dans le registre de la commission d'enquête, en date du 6 juillet 2016 ;

**Vu** les travaux menés par le groupe de travail « Mobilité durables », et en particulier la création d'un observatoire métropolitain de suivi de l'expérimentation de la fermeture à la circulation des voies sur berges à Paris ;

**Vu** le projet de convention pluriannuel de partenariat avec AIRPARIF et son programme d'action pour 2016 ;

**Considérant** la compétence de la Métropole en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

La commission Développement durable et environnement consultée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la convention pluriannuelle de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et AIRPARIF.

**APPROUVE** le programme d'action 2016 consacré à la réalisation d'une campagne de suivi de la qualité de l'air, suite à la piétonisation des voies sur berge rive droite à Paris, qui permettra d'alimenter l'observatoire métropolitain.

**AUTORISE** le Président, et à défaut le Vice-président délégué, à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de ce partenariat avec Airparif.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2016 de la Métropole.

**ADOpte A LA MAJORITE :**

- **177 VOIX POUR**
- **1 ABSTENTION**

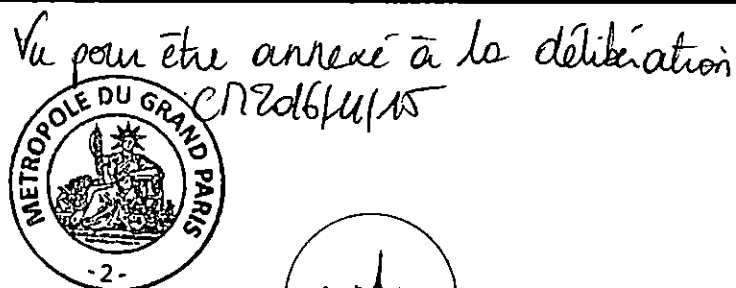
Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER

Député-Maire de Rueil-Malmaison  
Ancien Ministre





## Convention pluriannuelle entre la Métropole du Grand Paris et l'association AIRPARIF

ENTRE

La **Métropole du Grand Paris**, établissement public de coopération intercommunale à statut particulier et à fiscalité propre, dont le siège est situé au 15 - 19 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris, représentée par son Président Monsieur Patrick OLLIER,

D'UNE PART,

ET

L'Association interdépartementale pour la gestion du réseau automatique de surveillance de la pollution atmosphérique et d'alerte en région d'Ile-de-France, sise 7 rue Crillon 75004 PARIS ci-après dénommée **AIRPARIF**, Association « loi 1901 » dont les statuts ont été publiés au Journal Officiel du 16 mai 1979, représentée par son Président Monsieur Jean-Félix BERNARD, dont le siège social est à la même adresse en vertu de ses statuts.

D'AUTRE PART,

### APRES AVOIR RAPPELE :

- **le Code de l'environnement et notamment ses articles L220-1 et suivants**  
Conformément à ce code, l'Etat assure cette surveillance, avec le concours des collectivités territoriales dans le respect de leur libre administration et des principes de la décentralisation.  
AIRPARIF est agréée par le ministère en charge de l'environnement pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de l'Ile-de-France (Arrêté ministériel du 25/10/2013) et, à ce titre, est en charge de l'assurer conformément à la réglementation en vigueur et notamment ce que prévoit le code de l'environnement.
- **L'adhésion à Airparif de la Métropole du Grand Paris en date du 23 juin 2016,**
- **Les missions d'AIRPARIF, telles qu'elles sont définies dans ses statuts, à savoir :**